

au cours de la présente session. Il fut déjà question de reviser cette loi dans les discours du trône de sessions antérieures, mais rien n'a été fait. Selon moi, la loi actuelle devrait être révisée à la lumière des conditions économiques qui ont beaucoup évolué depuis que la loi fut adoptée au début de la guerre.

A l'heure actuelle, toute succession de \$50,000 ou moins est exempte de droits successoraux, mais si la succession excède \$50,000, elle devient entièrement imposable. Je crois que cela paraît très injuste aux yeux de tout le monde. A mon avis l'exemption devrait être portée au moins à \$75,000, et ce montant devrait être libre de droits dans tous les cas.

Tous les sénateurs avocats connaissent par expérience les effets de l'impôt sur le revenu et des droits successoraux sur les revenus provenant de legs testamentaires, caisses de fiducie, pensions, paiements globaux et autres paiements semblables reçus par un survivant à charge. Ils connaissent bien les difficultés créées par ces impôts. Autre question relative aux droits successoraux, celle des legs et des dons de charité qui sont faits moins de trois ans avant le décès, de même que les souscriptions impayées à des organisations de charité. Plusieurs estiment que ces dons ne devraient pas compter dans l'évaluation d'une succession aux fins de déterminer le taux initial d'imposition. En Ontario, on nous accordait anciennement jusqu'à 18 mois pour acquitter les droits successoraux, mais cette période est maintenant réduite à six mois. C'est la même chose dans le cas des droits successoraux fédéraux. En raison des difficultés qu'on rencontre aujourd'hui dans l'administration d'une succession, je sais que tous les honorables sénateurs qui exercent la même profession que moi conviendront que six mois représentent un bien court délai. Prenons par exemple le cas d'une succession qui détient de fortes quantités de certaines valeurs. Quelle perte essuierait cette succession si ces valeurs devaient être vendues à la faible cote actuelle du marché.

Me réclamant d'une collectivité agricole, je m'intéresse au passage du discours du trône qui traite des agriculteurs:

Afin d'assurer aux cultivateurs du Canada une juste part du revenu national, vous serez invités à approuver une mesure législative visant à stabiliser davantage les prix de leurs produits. Tout ce qui est possible continuera d'être fait, comme en ce moment, pour trouver de nouveaux débouchés aux produits agricoles et pour regagner en même temps ceux qui ont été perdus.

L'agriculture est une industrie si importante en tant de régions du Canada que tout programme destiné à améliorer la collectivité agricole revêt un grand intérêt pour tout

le Canada. Toute personne qui est au courant de la situation agricole admettra volontiers que pendant longtemps le cultivateur moyen au Canada n'a pas reçu sa juste part du revenu national. Tous ceux qui siégeaient ici pendant la guerre se rappellent très bien le grand apport que les agriculteurs du Canada ont fourni à notre effort de guerre, alors que la production de denrées a été fortement accrue en vue de répondre aux besoins de nos forces armées. Les cultivateurs canadiens ont produit davantage à un moment où la main-d'œuvre était très rare, où il était presque impossible de se procurer de nouvelles machines agricoles et où le prix des produits était immobilisé. Pendant la guerre, on n'a certes pas mis en doute la loyauté des cultivateurs du Canada. Je le répète, leurs prix étaient assujétis à la régie, tandis que dans l'industrie les fabricants ont toujours réalisé des bénéfices, souvent grâce à la méthode de la régie intéressée. Depuis la guerre, la technique agricole s'est modifiée à l'égard de la ferme moyenne au Canada. Le cultivateur a dû déboursier de gros montants pour acheter de nouvelles machines. L'essor de l'industrie a attiré les ouvriers dans les villes où ils touchent un salaire plus élevé, ont des heures de travail plus courtes et jouissent de tous les autres avantages dont est privé l'ouvrier agricole. De nos jours, plusieurs cultivateurs se voient dans l'obligation d'exploiter eux-mêmes leurs fermes, avec la seule aide des membres de leur famille. Le prix de tout ce qui a trait à l'exploitation d'une ferme a beaucoup augmenté. Le coût des machines aratoires a été majoré, les taxes municipales sont beaucoup plus élevées, le coût de la main-d'œuvre est presque prohibitif,—l'essence, la réparation des machines, l'entretien des bâtiments, les aliments, le coût des moissonneuses et des batteuses, les taux d'intérêt,—en un mot le coût de tout ce qui a trait à l'exploitation d'une ferme a augmenté, tandis que le prix des produits de la ferme n'a pas augmenté proportionnellement à l'accroissement de tous ces frais. Nous savons qu'au cours des ans de grandes quantités de fromage ont été importées d'autres pays du Commonwealth et que, jusqu'à ces tout derniers temps, on importait des dindes et des volailles à des prix dont les producteurs canadiens ne pouvaient soutenir la concurrence. D'énormes quantités de légumes en conserve, surtout des tomates et de la purée de tomates, traversent l'Atlantique et se vendent au Canada à des prix qui défient toute concurrence. Il en est de même des œufs qui viennent de Hong-Kong. Le gouvernement a déjà pris des mesures à l'égard de l'importation de la poudre de lait écrémé. Les huiles végétales entrent souvent au Canada en franchise et